

Extrait du registre des délibérations

Le 5 juin 2014, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 28 mai 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Étaient présents : • **ARCINS :** Claude GANELON, Daniel PARABIS • **ARSAC :** Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Bernadette HENRIEY • **CANTENAC :** Fabienne OUVRARD, Roger DEGAS • **CUSSAC :** Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN, Jean-Claude MARTIN • **LABARDE :** Matthieu FONMARTY, Gil PILONORD • **LAMARQUE :** Dominique SAINT MARTIN, Magali GUYON • **LUDON MEDOC :** Benoît SIMIAN, Martine VALLIER, Joseph FORTER, Véronique SABACA, Roland HEBRARD • **MACAU :** Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jacques DELHOMME • **MARGAUX :** Claude BERNIARD, Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Allan SICHEL • **LE PIAN MEDOC :** Didier MAU, Romain PAGNAC, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Christian DECAUDIN, Christian SAUVAGE • **SOUSSANS :** Christophe DEMILLY, Annette MAURIN

Absents excusés : Philippe BRUNO pouvoir à Fabienne OUVRARD, Sylvain LALANNE pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Virginie GARNIER pouvoir à Anne-Marie BENTEJAC, Pierre-Yves CHARRON pouvoir à Christophe DEMILLY.

Conseillers en exercice : 39 • **Présents :** 34 • **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Gil PILONORD

2014-0506-59 Appel d'offres de fourniture de repas en mode liaison froide destinés aux personnes âgées, handicapées ou momentanément en perte d'autonomie et location de véhicules frigorifiques pour assurer le portage des repas – Choix des prestataire – Décision

Dans le cadre de la fourniture de repas en mode liaison froide destinés aux personnes âgées, handicapées ou momentanément en perte d'autonomie et la location de véhicules frigorifiques pour assurer le portage des repas, une consultation a été lancée le 1^{er} avril 2014 pour une remise des offres le 19 mai 2014.

- 2 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis pour le lot n° 1
- 1 entreprise pour le lot n°2.

Au vu des critères de jugement des offres retenues et de leur analyse, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 juin 2014, propose d'attribuer le marché à :

- Lot 1 : **ALIUM**, dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse
- Lot 2 : **PETIT FORESTIER**, dont l'offre est jugée économiquement la plus avantageuse

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Décide d'attribuer :**

- Le lot 1 relatif à la fourniture de repas en mode liaison froide destinés aux personnes âgées, handicapées ou momentanément en perte d'autonomie à : **ALIUM**
- Le lot 2 relatif à la location de véhicules frigorifiques pour assurer le portage des repas à : **PETIT FORESTIER**

► **Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce marché.**

Pour copie conforme
Arsac, le 10 juin 2014

Le Président



Gérard DUBO